

# RÈGLEMENT de la BOURSE AUX SKIS 2017

POUR LES DEPOSANTS

Organisé par le VENELLES SKI CLUB VPAM

SAMEDI 24 & DIMANCHE 25 NOVEMBRE 2018

Oustaou Parc des Sports Venelles



**HEURE D'OUVERTURE DE LA BOURSE :** Samedi & Dimanche de 9h à 18h

**DÉPÔT MATÉRIEL :** Il doit être déposé le vendredi 23 novembre 2018 entre 15h et 21h à la salle l'Oustaou Parc des sports 13770 Venelles

**MATÉRIELS ACCEPTÉS :** Skis alpins, de fonds et de randonnée ainsi que snowboards, chaussures de ski et de snowboard, bâtons, raquettes à neige, casques, dorsales, vêtements techniques. La vétusté des articles présentés ne devra pas être supérieure à 5 ans.

**MATERIELS EXCLUS :** Les doudounes autres que de ski. Les écharpes, bonnets, gants en laine ou polaire, chaussettes, pulls, sous pull.

Le Ski Club se réserve le droit de refuser du matériel s'il l'estime en trop mauvais état, trop ancien, ou ne présentant pas des garanties suffisantes en matières de sécurité.

Si un vice caché est décelé après la dépose du matériel ou après la bourse aux skis lors de l'utilisation par un nouvel acquéreur, le vendeur sera tenu pour responsable et pourra être poursuivi en cas d'accident.

**FORMALITÉS POUR DÉPOSER DU MATÉRIEL :** Etre majeur, présenter une pièce d'identité valide pour l'enregistrement et signer le règlement de la bourse aux skis avec nom, prénom et mention « lu et approuvé ». Le déposant recevra un bon de dépôt à signer et à conserver **OBLIGATOIREMENT**. La signature du bon de dépôt par le vendeur implique l'acceptation sans réserve du présent règlement

**ESTIMATION DU PRIX DE VENTE :** le prix de chaque article est déterminé en accord avec nos conseillers bénévoles.

**VENTE DU MATÉRIEL :** La vente s'effectue durant les horaires d'ouverture de la bourse. Le matériel est vendu en l'état et le Ski Club ne pourra être tenu responsable d'un éventuel vice ou défaut caché. Le matériel ne sera ni repris ni échangé. Une commission de 20% (arrondi à l'euro supérieur) sera perçue au profit du Ski Club en cas de vente.

**STOCKAGE DU MATERIEL :** le matériel est en libre accès durant les heures de la bourse et stocké dans un local fermé en dehors de ces horaires. Le club ne garantit pas la sécurité du matériel déposé. Le dépôt du matériel s'effectue aux risques et périls du vendeur en cas de vol ou autre la responsabilité du Ski Club ne pourra être engagée. Le matériel ne sera pas remboursé ni restitué.

**RETRAIT DU MATÉRIEL NON VENDU ET PAIEMENT DU MATÉRIEL VENDU :** Ils seront effectués à la salle L'Oustaou Parc des sports, 13770 Venelles les 26, 27 & 28 novembre 2018 entre 17h et 20h. Le retrait du matériel invendu et le remboursement des articles vendus nécessitent la présentation **OBLIGATOIRE** du bon de dépôt signé et d'une pièce d'identité. En l'absence de l'un de ces 2 éléments aucune restitution ni paiement ne sera effectué. Le paiement se fait par chèque ou espèces en dessous de 15 € et chèque uniquement au-dessus de 15€. Aucune réclamation ne sera recevable après le 30 novembre 20h pour des remboursements ou articles non récupérés pas les déposants.

*Nom, Prénom*

*Date et signature précédé de la « mention Lu et approuvé »*